# EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

### COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7337 SÉANCE DU 8 août 2022

Sont présents: Rémy Vincent **Grand Chef** Denis «Kalo» Bastien Vice-Grand Chef Carlo Gros-Louis Chef familial Dave Laveau Chef familial René «Wellie» Picard Chef familial Stéphane B. Picard Chef familial William Romain Chef familial Daniel Sioui Chef familial Jean-Mathieu Sioui Chef familial Tina Durand Secrétaire

#### RÈGLEMENT 2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-02 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE WENDAKE

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a adopté le Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake, lequel a été modifié par les Règlements modificateurs suivants: 2008-01, 2009-01, 2016-01, 2019-01, 2020-02, 2020-03, 2020-04 et 2020-05;

Attendu qu'il existe des besoins importants en logement au sein de la Nation huronne-wendat et que de nombreux membres souhaitent habiter dans le Vieux-Wendake;

Attendu que le CNHW est habilité à adopter le présent règlement en vertu des articles 81 (1) f), g), h) et q) de la Loi sur les Indiens;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIE
----------------------

CE

Mino Durand

9 août

2022 Résolution adoptée 2 contres 1 abstention

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

## EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

### COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7337 SÉANCE DU 8 août 2022

RÈGLEMENT 2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-02 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE WENDAKE

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu :

- Que le Conseil de la Nation huronne-wendat adopte le Règlement 2022-01 modifiant le Règlement 2007-02 concernant le zonage sur le territoire de Wendake, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- Que le règlement entre en vigueur en date de la présente;
- Que le règlement soit publié sur le site Internet de la Nation huronne-wendat conformément au paragraphe 86(1) de la Loi sur les Indiens.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE

2022 Résolution adoptée 2 contres

1 abstention

SECRÉTAIRE TINA DURAND